

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 11 janvier 2021****Nombre de conseillers :**

- En exercice : 11

- Présents : 11

- Absents : 0

- Convocation : 06/01/2021

L'an deux mille vingt et un, le onze janvier à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAFFARGUE.

**PRESENTS:** LAFFARGUE Pierre, VINCENT Roseline, DUSSEAU Sylvain, MAGRI Thomas, DESCLAUX Stéphanie, L'HER Michel, SUNE Jennifer, METAIS Christian, DOAT Marie-Christine, SOUILLARD Marie-Pierre, CHARRON Patrick

**EXCUSEE :** Néant

**SECRETAIRE DE SEANCE :** METAIS Christian

**Sujet 1 : Règlement sinistre cloche par Groupama** – validation de la proposition

Concernant le sinistre électrique sur le moteur des cloches, nous avons reçu une proposition de remboursement de notre assureur. Après étude de celle-ci, le conseil à l'unanimité des membres décide d'accepter la proposition de remboursement du sinistre à hauteur de 2113.20 €

**Sujet 2 : Cimetière : reprise d'une concession et régularisation sur concessions non conformes**

Michel L'HER, conseiller en charge du suivi du dossier, présente au conseil le nouveau plan du cimetière, divisé en 4 carrés et la nouvelle numérotation, qui va permettre une gestion plus claire des concessions au cimetière. Après étude des concessions en archives à la mairie, il fait part aux élus de points de dysfonctionnement concernant l'attribution d'anciennes concessions, et qu'il convient de régulariser :

- Double attribution concession : ce cas ayant été relevé, le maire propose que le concessionnaire se voit attribuer un nouvel emplacement (nouvelle concession) gratuitement en échange de la reprise de l'ancienne concession, pour une durée de 30 ans. Il demande au conseil de se prononcer sur cette substitution : le Conseil approuve ce changement à l'unanimité des membres présents, et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires à cet enregistrement.
- Différences dimensions attribuées sur l'acte et le relevé topographique du terrain, proposition de régulariser sans contrepartie financière : approbation à l'unanimité du Conseil
- Concessions actes perdus : régularisation des actes quand de notoriété publique et ancestralement l'emplacement est connu de tous : Approbation à l'unanimité du Conseil

**Sujet 3 : Cimetière : nouvelle tarification concessions au cimetière**

La nouvelle tarification sera étudiée lors d'une prochaine séance.

**Sujet 4 : Cimetière : devis pour étude reprise concessions abandonnées**

Un devis de 12040,40€ est présenté pour la réalisation de la procédure de reprise des concessions.

Il faudra aussi prévoir environ 10.000€ pour les opérations de remises en circulation des tombes reprises, à faire impérativement dans les 2 ans suivant le constat de reprise des concessions abandonnées.

Le Conseil approuve le devis à l'unanimité.

**Sujet 5 : Adressage : devis présenté par La Poste**

Suite aux précisions apportées sur le déroulé de cette mission, le Conseil valide à nouveau le devis présenté pour un montant de 5100€ HT soit 6120€ TTC , avec un démarrage en 2022

**Sujet 6 : Eglise : devis travaux conformité électricité** et point sur les travaux réalisés

Le Maire présente un devis pour des travaux de mise en conformité aux normes électriques sur différents bâtiments communaux pour un montant de 3199€ TTC. Le Conseil à l'unanimité, accepte le devis.

**Sujet 7 : Ecole : commande tables et chaises**

La commande a été faite mais livraison prévue en février et avril pour les petites chaises. Interrogation sur l'attribution du fond de concours- école de la CCLG.

**Sujet 8 : Visite architecte et géomètre pour travaux mairie et bâtiments communaux**

Les relevés sur les bâtiments ont été réalisés.

L'étude de sol est prévue lundi prochain.

Les premières esquisses sont prévues pour fin février

**Sujet 9 : Questions diverses :**

- Une visite de la voirie a été faite avec les intervenants du SIVOM.
- Vente de l'ancien immeuble poste : relance sera faite du notaire
- Achat terrain à la SAFER : devrait se réaliser en février
- L'entretien de l'éclairage public (lampadaires) et remise en fonctionnement à l'église ont été réalisés par la SPIE

La séance est clôturée à 22h20

Le Maire  
Pierre LAFFARGUE

